



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## délinquance financière

Question écrite n° 85493

### Texte de la question

M. Philippe Cochet interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'effort de surveillance des secteurs financier et économique dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le blanchiment de l'argent. C'est ainsi que divers textes soumettent certaines professions à "l'obligation d'identification des clients et de vigilance", notamment en mettant en place des procédures de contrôle visant à identifier au préalable les échanges et relations d'affaires qui pourraient donner lieu à des pratiques prohibées. A ce jour, les seuls outils de ce contrôle, disponibles sur le marché français sont deux logiciels de fabrication étrangère. De l'avis des professionnels concernés, ces deux logiciels sont de surcroît lourds dans leur maniement et donc peu commodes. S'agissant d'un domaine aussi sensible, il est permis de penser que l'intérêt national mais aussi économique commanderait de favoriser le développement et la distribution des outils plus pertinents et surtout de conception française. Il souhaiterait, par conséquent, connaître sa position sur ce point.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Cochet](#)

**Circonscription :** Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85493

**Rubrique :** Droit pénal

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 2010, page 8458

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)